Montreuil, le 11 Décembre 2017

JOUR DE CARENCE : FONCTIONNAIRES LA POSTE – ORANGE

RETABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE POUR LES FONCTIONNAIRES:

UN VOTE SYNONYME D'INJUSTICE ET D'INEFFICACITE

L'Assemblée Nationale a décidé de rétablir le jour de carence pour les fonctionnaires. Cette décision démagogique est censée lutter contre « l'absentéisme » des fonctionnaires. Elle laisse surtout entendre que cette catégorie de personnel abuserait plus que d'autres de congés maladies, alors qu'aucune étude sérieuse ne le démontre.

Les députés gagneraient à se pencher sur les véritables causes de l'augmentation de l'absentéisme et notamment sur des conditions de travail et de management vécues par l'ensemble des salariés de ce pays. Ainsi, les arrêts maladie ont augmenté nationalement de 6% entre 2010 et 2016, pourtant une étude récente montre que 20% des arrêts prescrits ne sont pas pris!

La période où cette mesure fut appliquée dans la Fonction publique (en 2012 et 2013) s'est traduite par des arrêts maladies plus longs. Conséquence d'arrêts maladies reportés ou non pris occasionnant une aggravation des pathologies.

L'objectif de cette décision, c'est une fois de plus d'opposer les salariés entre eux, sans tenir compte des droits et garanties propres à chacun. Concernant La Poste et Orange, où cohabitent les deux statuts fonctionnaire/droit commun, il existe des droits et garanties différentes. Aujourd'hui, les contractuels de La Poste et d'Orange sont couverts par leurs accords Prévoyance qui prend en charge les 3 jours de carence à l'instar de nombreuses entreprises dont les Conventions Collectives et/ou les accords d'entreprises le prévoient.

Alors que l'inégalité de traitement entre les salariés du privé et du public sur cet enjeu était en voie de disparition, le gouvernement, une fois de plus tire vers le bas les droits de l'ensemble du monde du travail.

En 2012 et 2013, le jour de carence pour les fonctionnaires avait déjà été institué, mais pas mis en œuvre à La Poste et Orange. La CGT FAPT demande que ce soit à nouveau le cas.

Elle s'adresse, dans ce sens, aux directions des deux entreprises. La CGT comprendrait mal que les dispositifs fonction publique favorables aux fonctionnaires tardent à s'appliquer (ex protocole PPCR) alors que ceux néfastes s'appliquent immédiatement.

Pour la CGT, l'heure est à l'amélioration des droits et garanties de l'ensemble des salariés, pas à leurs diminutions.